

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Programme d'accompagnement en ligne STILL

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») ont pour objet de définir de manière précise les droits et obligations de la société GROUPE EVEREST et de toute personne procédant à l'achat du programme d'accompagnement en ligne dénommé STILL (ci-après le « Programme »).

Le Programme consiste en la mise à disposition de contenus numériques ainsi qu'en un accompagnement en matière de développement personnel et de bien-être, pouvant inclure des séances collectives, des échanges communautaires et, selon l'offre souscrite, un accompagnement individualisé.

Toute commande réalisée via le site internet <https://avecstill.com> ou par l'intermédiaire de toute plateforme de commercialisation associée implique l'adhésion pleine, entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

Conformément aux dispositions de l'article 1119 du Code civil, les présentes CGV prévalent sur tout autre document, notamment les éventuelles conditions générales d'achat du client.

Article 2 – Identification du vendeur

Le Programme est proposé par la société SARL GROUPE EVEREST, dont le siège social est situé 155 E Traverse du Camp des Baumes – 30700 Aigaliers – France, immatriculée sous le numéro SIREN 795 140 516.

La société est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée au taux légal en vigueur.
Le directeur de la publication du site internet est Monsieur Olivier Jimenez.

Article 3 – Nature et caractéristiques du Programme

Le Programme STILL relève exclusivement du domaine du développement personnel et du bien-être. Il a pour objectif d'accompagner les participants dans une démarche d'évolution personnelle au moyen de contenus pédagogiques numériques et d'échanges encadrés.

Il est expressément précisé que le Programme ne constitue ni une prestation médicale, ni une psychothérapie, ni un acte relevant des professions de santé réglementées.

En conséquence, la société GROUPE EVEREST n'est tenue qu'à une obligation de moyens, au sens de l'article 1231-1 du Code civil, consistant à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution de la prestation.

Les résultats pouvant être obtenus par le client dépendent notamment de son implication personnelle, de sa situation psychologique, de facteurs extérieurs et de circonstances indépendantes de la volonté du vendeur. Aucune garantie de résultat ne saurait être accordée.

Article 4 – Offres et tarifs

Le Programme STILL est proposé selon trois formules distinctes :

- l'offre « Formation STILL » au tarif de 990 euros toutes taxes comprises ;
- l'offre « Essentielle » au tarif de 1 990 euros toutes taxes comprises ;

- l'offre « Premium » au tarif de 2 990 euros toutes taxes comprises.

Les prix sont indiqués en euros et incluent la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur. Conformément aux dispositions de l'article L112-1 du Code de la consommation, le prix applicable au client est celui affiché au moment de la validation de la commande.

La société GROUPE EVEREST se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans que cette modification ne puisse affecter les commandes déjà validées.

Article 5 – Modalités de paiement

Le règlement du Programme peut être effectué soit en une seule fois au moment de la commande, soit en plusieurs échéances dans la limite de trois paiements.

Lorsque le client opte pour un paiement fractionné, il reconnaît que cet aménagement constitue une simple facilité de paiement et non une faculté de résiliation. Conformément à l'article 1103 du Code civil, le contrat formé entre les parties tient lieu de loi et engage le client au paiement intégral du prix convenu.

En cas d'incident de paiement, de rejet bancaire, d'opposition ou de contestation injustifiée auprès de l'établissement financier, la société pourra suspendre immédiatement l'accès au Programme et exiger le paiement immédiat de l'intégralité des sommes restant dues. Une pénalité forfaitaire correspondant à 10 % du montant impayé pourra également être appliquée, sans préjudice de toute action judiciaire ou de recouvrement.

Article 6 – Processus de commande

La commande s'effectue exclusivement en ligne selon un processus permettant au client de vérifier le détail de son achat avant validation définitive, conformément à l'article 1127-2 du Code civil.

La commande devient ferme et définitive dès lors que le paiement est confirmé et que le client a expressément accepté les présentes CGV ainsi que la renonciation à son droit de rétractation.

La société GROUPE EVEREST se réserve la faculté de refuser une inscription ou de résilier une commande en cas de fraude, de comportement inapproprié ou de profil manifestement incompatible avec la nature du Programme.

Article 7 – Accès et conditions d'utilisation

Le Programme étant fourni exclusivement sous format numérique, aucun envoi physique ne sera effectué.

L'accès est strictement personnel, confidentiel et non transférable. Le client s'engage à ne pas communiquer ses identifiants à des tiers et à ne pas permettre l'utilisation de son compte par une autre personne.

Toute utilisation frauduleuse, partage d'accès ou tentative de reproduction non autorisée pourra entraîner la suppression immédiate des accès sans remboursement et donner lieu à des poursuites judiciaires.

Article 8 – Renonciation au droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contenus numériques dont l'exécution a commencé avec l'accord préalable du consommateur.

En validant sa commande, le client demande expressément l'accès immédiat au Programme et reconnaît renoncer à son droit de rétractation.

Aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée une fois l'accès délivré.

Article 9 – Coaching individuel (offre Premium)

L'offre Premium comprend six séances individuelles devant être réalisées dans un délai maximum de six mois à compter de la souscription.

Toute annulation intervenant moins de quarante-huit heures avant la séance prévue entraîne la perte de celle-ci. En cas d'absence du client, la séance sera également considérée comme réalisée.

Un seul report est autorisé pour chaque séance, sous réserve des disponibilités.

Les séances non utilisées dans le délai prévu sont définitivement perdues sans possibilité de remboursement.

Article 10 – Responsabilité liée à la santé

Le client reconnaît participer au Programme sous sa seule responsabilité et déclare être apte, tant physiquement que psychologiquement, à suivre les exercices proposés.

Le Programme ne saurait se substituer à un traitement médical, à un suivi psychologique ou à toute prise en charge thérapeutique.

Conformément aux articles 1240 et suivants du Code civil, la responsabilité de la société ne pourra être engagée en cas de dommage résultant d'une mauvaise interprétation des contenus ou d'une décision personnelle du client.

La société se réserve le droit d'interrompre ou de refuser l'accompagnement en présence de troubles psychiatriques graves ou de tout comportement susceptible de mettre en danger le client ou les autres participants.

Article 11 – Comportement des participants

Le client s'engage à adopter une attitude respectueuse et conforme aux règles de bienséance au sein du Programme et des espaces communautaires.

Tout comportement violent, harcelant, diffamatoire ou de nature à perturber le bon déroulement du Programme pourra entraîner l'exclusion immédiate du participant sans remboursement et donner lieu, le cas échéant, à des poursuites judiciaires.

Article 12 – Espaces communautaires

L'accès aux espaces d'échanges, notamment via WhatsApp, Circle ou les réseaux sociaux, est subordonné au respect des règles de confidentialité et de bienveillance.

Le client s'interdit toute utilisation commerciale, promotionnelle ou concurrentielle de ces espaces.

La société se réserve la faculté d'exclure tout participant ne respectant pas ces règles.

Article 13 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus mis à disposition dans le cadre du Programme constitue une œuvre protégée par les dispositions des articles L111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion ou exploitation non autorisée pourra donner lieu au versement d'une indemnité forfaitaire de 15 000 euros, sans préjudice de dommages et intérêts complémentaires.

Article 14 – Limitation de responsabilité

En toute hypothèse, la responsabilité de la société GROUPE EVEREST ne pourra excéder le montant effectivement payé par le client.

La société ne pourra être tenue responsable des dommages indirects, tels que perte de chance, perte de revenus ou préjudice moral.

Article 15 – Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la relation contractuelle sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 et à la loi Informatique et Libertés.

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la relation commerciale et à la prospection.

Article 16 – Règlement des litiges

Conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

À défaut d'accord, tout litige sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort du tribunal judiciaire de Nîmes, le droit français étant seul applicable.